Procès-Verbal du Comité Directeur
23 Mars 2018 –
Siege Fédérale téléphonique-vidéo conférence

	MEMBRES			MEMBRES DE DROIT
PRESENT(E)S	Jean-Denis BARBET Pierre BERNARD Stéphane BREVARD Corinne DUPIRE Catherine EZVAN	Sylvaine FARGEAS Dominique FONTANON Christophe GIMENES Caroline GRANGEON Jean Michel GRASSER	Eric LECLERC Julien MULLER François PRINCE Stéphane ROBINAUD	Bruce NEUFFER INVITES Daniela CIACCIOFERA Maryse DEGARDIN
ABSENTS EXCUSES	Maryse Degardin Florent HERZOG		Enora VILLARD Jean Luc ZEEUW	

DIFFUSION
Comité Directeur Bureau

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

				Début de la réunion 16h30
Objet	N°	THEME	DECISIONS ET SUITES À DONNER	RESPONSABLE
Ouverture			Ouverture de la Réunion à 14H30 par le Président M. Barbet. Absents excusés Mme Degardin, M Herzog, Mme Villard et M De Zeeuw. Présents à la séance par téléphone et vidéo-conférence : M Bernard, M Brevard, Mme Dupire, Mme Ezvan, Mme Fargeas, M Fontanon, M Gimenes, Mme Grangeon, M Grasser, M Leclerc, M Muller, M Prince, et M Robinaud.	JDB
Validation du CR du Comité Directeur du 09/12/2017	**1**	*Administratif & statutaire*	Le Secrétaire Général M. Fontanon rappelle au Comité Directeur les points principaux de la réunion du 9 Décembre 2017 et attire l'attention sur 2 points en particulier avant d'en demander la validation : ➢ Le Président Barbet annonce au Comité la volonté d'accorder une prime exceptionnelle à l'équipe fédérale pour l'implication montrée à l'occasion des Championnats du Monde de Marseille. ➢ Le projet de mise en vente du Court Vitré fédéral n'a pas donné des résultats concrets ; il est donc préférable d'envisager un accord avec le prestataire ASB qui se traduirait avec une mise à disposition des services de montage et démontage sur 1 et ½ évènements par an. Le Comité Directeur valide le CR. **Décision : le PV est validé à l'unanimité -** *PV ci-joint*	DF

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Licences souscrites au 20/03/2018	**2**	*Administratif*	Le Président expose les chiffres qui confirment encore une fois la baisse des licences : - 10% correspondant à une chute de 2 200 licences ; ce retard s'est accentué d'une année sur l'autre. Les derniers 4 ans ont enregistré une perte à hauteur de 20%. La baisse de licences est commune à bien d'autres fédérations. L'exception par exemple de la fédération d'escalade (ouverture aux pratiquants d'une discipline sportive « découverte », limitation du risque sur le sport loisir en diminuant la hauteur et accès dans le monde scolaire) nous incite à une ample réflexion. Le 23 Mars les CTN M Bosson et M. Coste, promoteurs d'une étude marketing menée par les étudiants de l'Université Paris Sud, ont invité au siège de la FFS ce groupe d'étudiants accompagnés par le maitre de conférence M Chanavat pour nous en exposer les résultats. Le Président fait remarquer que les conclusions de l'étude confortent les prévisions, les attentes et les positions fédérales : Tout cela nous amène à une nécessité de modernisation de la structure fédérale, d'être plus à l'écoute, de satisfaire les attentes de nos structures et celles des pratiquants du squash (licenciés et non). Plusieurs réponses sont prêtes à être fournies dans un proche futur : • Mise en place de la prise de licences en ligne. • Assouplissement de contraintes liées à la production du certificat médical. • Proposition de différents et innovants services annexes. *Fiche étude marketing ci-jointe*	JDB
Arrêté des Comptes au 31/12/2017 Approbation des Comptes	**3**	*Financier*	Le Trésorier M Grasser annonce au Comité Directeur que l'audit de clôture de bilan au 31/12/17 a été finalisé et le résultat s'affiche avec un bénéfice à hauteur de 249 euros. Le rapport du Trésorier et du Cac seront disponibles dès la semaine prochaine et tous les détails comptables y seront indiqués. Le Trésorier insiste sur l'incidence positive de la réintégration des provisions pertinentes effectuées en 2016 relatives aux 2 derniers championnats. Il souligne, également en termes de trésorerie, l'importance des apports fédéraux sur ces événements par la prise en charge des services tels que la mise à disposition du personnel fédéral et de notre court ASB. L'engagement fédéral pour la campagne Paris 2024 a été provisionné en partie sur ce bilan et devra être réitéré pour un montant équivalent l'an prochain.	JMG

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

			Le Trésorier précise que les comptes de l'Association COCMF Issy les Moulineaux 2016 ont été clôturés tandis que ceux de COCMM Marseille 2017 restent en attente de définition, car les subventions des organismes publics ne sont pas encore totalement parvenues. Le Trésorier après avoir exposé au Comité Directeur les détails des arrêtes des comptes au 31/12/2017 en demande l'approbation. Les comptes sont validés à l'unanimité par le Comité Directeur.	
Budget 2018 Tarifs des licences saison sportive 2018/2019	**4**	*Financier*	Le DTN M Neuffer donne au Comité Directeur les détails du budget 2018 qui a dû être revu à maintes reprises en raison des difficultés financières et du manque d'apports externes. Il assure que toutes les mesures et restrictions nécessaires sur les budgets prévisionnels de chacun ont été prises en compte et que cette œuvre est fruit d'un travail long et réfléchi. Il rappelle au Bureau que les changements de modalité d'attribution de la CO ministérielle et le désengagement progressif de l'Etat à l'égard des fédérations obligent à créer un modèle basé sur l'indépendance financière. Un travail important de réflexion a été mené par tous les élus et collaborateurs fédéraux avec le soutien et l'appui du President. La campagne Paris 2024 et les objectifs à atteindre devraient être soutenus non seulement par la FFS qui met tout en œuvre, mais également par les ligues, les associations, les clubs et les licenciés. L'accès à l'Olympisme du Squash doit reposer sur un effort commun. Le DTN M Neuffer expose au Comité Directeur les différents moyens destinés à atteindre ce niveau indispensable d'autonomie financière et demande l'accord pour la mise en place des différentes propositions : 1. *Augmentation de la licence fédérale de 5 euros* - Validation du Comité 2. *Attribution « verrouillée » des Championnats de France aux clubs qui enregistrent plus de licences*- Validation du Comité 3. *Augmentation de la licence Squash Pass de 2 euros* – Validation du Comité 4. *Rétrocession aux clubs – Solution n°2* - Validation du Comité 5. *Augmentation des tarifs d'inscription aux compétitions* - Validation du Comité 6. *Formations – Groupe de Travail constitué par M Leclerc et M Muller* 7. *Partenariats privés* 8. *Prestations – Groupe de Travail Mme Grangeon* 9. *Mécénat - Groupe de Travail Mme Ezvan, M Leclerc et M Muller* Ces propositions sont validées et seront proposées lors de l'Assemblée Générale	BN/JDB

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Modifications des Statuts, du Règlement Intérieur, Médical, Disciplinaire, de la FFS Préparation des Assemblées Extraordinaire et Générale du 14 avril 2018	**5**	*Administratif et Statutaire*	M. Bernard informe le Comité Directeur que les travaux concernant les modifications des statuts, des règlements intérieur, médical et disciplinaire ont été achevés. M. Bernard fait une synthèse des modifications concernées : • **Statuts Fédéraux –** articles 10, 14 • **Règlement Intérieur –** article 4 • **Règlement Médical –** article 19 • **Règlement disciplinaire –** articles 10, 13,1 4, 19, 21, 22 Il est précisé que l'envoi de documents est programmé le 31 mars. Dans la mesure où il ne s'agit pas de personnes, il est proposé lors des Assemblées que les votes soient exprimés *à main levée* .	PB/DF
Validation de la composition de la Commission anti-dopage	**6**	*Administratif et Statutaire*	M. Bernard rappelle au Comité que la Commission anti-dopage ne peut plus être composée avec des membres élus. Il sera nécessaire de recenser des candidats susceptibles de former la commission.	PB/JDB
Fin de la réunion 19h15				
Secrétaires de séance : Dominique FONTANON et Daniela CIACCIOFERA				

Jean-Denis BARBET
Président

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981